

A V I S.

ON donnera un pareil Volume au commencement de chaque mois, qui contiendra ce qui se sera passé de considerable le mois precedent, dans les Cours des Princes & dans les Armées, exempt de toute partialité : On averti ceux qui conserveront cet Ouvrage, qu'ils ne doivent pas le faire relire qu'au bout de chaque six mois, parce qu'on joindra au mois de Decembre, un Indice general des principales matieres des mois precedens.